

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mercredi 5 novembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, rue Saint-Roch, 45 250 Ouzouer-sur-Trézée, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

**Date de la convocation : le mercredi 29 octobre 2025**

**Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes**

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

**Etaient excusés :**

Christine PARMISARI (Adon) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)  
Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)  
Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)  
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire),  
Pierre-François BOUGUET (Briare)  
Frédéric GARDINIER (Briare)  
Evelyne BOURGOIN (Briare)  
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)  
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)  
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),  
**Etaient absents :** Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
**Secrétaire de séance :** Jérémy NOËL

-----

**Délibération n°2025-178**

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-7 ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L.213-2 ;

(suite de la délibération n° 2025-178)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dressé pour l'année 2024, tel que joint en annexe à la présente délibération ;

DECIDE de transmettre un exemplaire de ce rapport aux communes membres en vue d'une présentation à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;

DECIDE que ce rapport sera rendu public par la mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : [www.cc-berryloirepuisaye.fr](http://www.cc-berryloirepuisaye.fr) et la mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,  
À Briare, le 18 novembre 2025  
Le Président,  
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,  
Jérémy NOËL



Date de transmission au contrôle de légalité : 24 NOV. 2025  
Date de mise en ligne :

24 NOV. 2025